

Décret

Générale

colonial

Décret n° 18-468-1935 Décret étendant a aux colonies les dispositions du décret du 8 août 1935 instituant une taxe sur les marchés passés avec diverses collectivités publiques.

n° 18-468-1935

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
30 octobre 1935

Numéro JO
n° 468 du 30/11/1935

Date du numéro
30 novembre 1935

VISAS

Le Président de la République française, Sur le rapport au Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères, du Ministre des finances du Ministre de l'intérieur et ou Ministre des colonies, Vu la loi du 8 juin 1925 autorisant le Gouvernement à prendre par décrets toutes dispositions ayant force de loi pour défendre le franc : Vu le décret du 8 août 1935 instituant, pour les années 1935 et 1936, une taxe spéciale sur les bénéfices provenant l'exécution de marchés passés avec diverses collectivités publiques

Le Conseil des Ministres entendu,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— L'article 1er du décret-loi susvisé du 8 août 1935, instituant, pour les années 1935 et 1936, une taxe spéciale sur les bénéfices provenant de l'exécution de marchés passés avec diverses collectivités publiques, et complété ainsi qu'il suit : Sont également assujettis à cette Taxe les bénéfices provenant de l'exécution do marchés passés avec les gouvernements géniaux, les colonies groupées où autonomes, les protectorats ou territoires sous mandat français ainsiqu'avec les communes et les établissements publics sis dans ces colonies, protectorats où territoires.

Art. 2

— Le présent décret sera soumis à la ratification des Chambres, conformément aux dispositions de la loi du 8 juin 1935.

Art.3

— Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères, le Ministre des finances, le Ministre de l'intérieur et le Ministre des colonies sont chargés, chacun en ce qui le Concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République que française

ALBERT LEBRUN.Par le Président de la République :Le Président du Conseil,Ministre des affaires étrangères,Pierre LAVAL.Le Garde des sceaux, Ministre de la justice,Léon BÉRARD.Le Ministre de l'intérieur,Joseph PAGANON.Le Ministre des finances,Marcel RÉGNIER.Le Ministre des colonies,Louis ROLLIN.